



Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 23 septembre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSÉC - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENT EXCUSÉ : Gildas BERNARD

Date de la convocation :

17 septembre 2026

Date d'affichage :

17 septembre 2026

Membres du Bureau :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présidence de séance :

Stéphane CLOAREC

Secrétaire de séance :

Marc SIMON

Aide aux Jeunes Agriculteurs

Numéro d'ordre

BUR-2026-09-N36

Nomenclature

7.5

Rapporteur

Éric GRALL

Éric GRALL, Vice-Président, indique de conformément à la délibération du 18 décembre 2019, Haut-Léon Communauté octroie une aide de 3 000€ à l'installation d'agriculteurs.

Les dossiers reçus sont les suivants :

- Exploitation MONOT Nathan : Elevage de porcins - Kereret à Plounévez-Lochrist ;
- Exploitation QUIEC Nicolas : Producteurs de légumes - Kerigou – Plougoulm ;
- Exploitation JAOUEN Louis : Producteurs de légumes – Kergompez - Saint-Pol de Léon.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Réunion de pôle « Développement du Territoire » du 8 septembre 2026 pour l'aide à l'installation pour jeune agriculteur ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBÉRATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'entériner l'octroi de l'aide à l'installation aux Jeunes Agriculteurs ;
- D'autoriser le Président à verser les subventions sous condition de disposer des justificatifs de leurs dépenses ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget.

Présents	13
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Président

Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance

Marc SIMON